

L E RESEAU NATIONAL DE SANTE PUBLIQUE : UN NOUVEAU DISPOSITIF D'EPIDEMIOLOGIE D'INTERVENTION

J. Drucker^[1]

Le Réseau national de santé publique (R.N.S.P.) est un groupement d'intérêt public (G.I.P.) créé par arrêté, le 18 juin 1992, et dont le siège social est situé à l'Hôpital national de Saint-Maurice (Val-de-Marne). Sa mission générale est de coordonner, d'animer et de renforcer les activités de surveillance épidémiologique et d'intervention exercées dans les diverses institutions chargées des actions de santé publique.



I - MISSIONS SPECIFIQUES

Dans le cadre de ses missions de puissance publique que sont la surveillance et l'intervention, l'Etat a donc délégué au R.N.S.P. des activités techniques opérationnelles dans une perspective d'aide à la décision concernant la politique et les stratégies de prévention. Le R.N.S.P. doit ainsi assurer la coordination d'un certain nombre de systèmes d'information épidémiologique. Ceci inclut notamment la gestion de systèmes d'alerte, capables de détecter précocement les phénomènes épidémiques. Le R.N.S.P. a également vocation de développer des activités de formation et de recherche appliquée en partenariat avec les institutions d'enseignement et de recherche concernées.

Les missions du R.N.S.P. s'exercent de façon prioritaire dans deux domaines de santé publique : les maladies transmissibles et les problèmes de santé liés à l'environnement. Des activités dans d'autres domaines d'application (risques iatrogènes, morbidité hospitalière, maladies chroniques) seront développées progressivement.

Le R.N.S.P. est, par ailleurs, mandaté pour renforcer dans son domaine de compétences, les liens existant entre la communauté scientifique française et nos partenaires européens. De même, il entend affirmer notre capacité de coopération technique internationale dans les pays en développement, notamment francophones.

[1] Réseau National de Santé Publique, 14 rue du Val d'Osne, 94415 Saint Maurice cedex, France

II - ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

A - STRUCTURE INSTITUTIONNELLE DU R.N.S.P.

Le R.N.S.P. associe trois partenaires qui sont les membres fondateurs du G.I.P. : le Ministère chargé de la Santé (représenté par la Direction générale de la Santé - D.G.S. - et la Direction des Hôpitaux - D.H.) ; l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (I.N.S.E.R.M.) ; l'Ecole nationale de la santé publique (E.N.S.P.). Ce partenariat étroit témoigne de la volonté d'associer l'action, la formation et la recherche au service d'un dispositif d'épidémiologie d'intervention.

Le Conseil d'administration du R.N.S.P. est appuyé par un Conseil scientifique élargi à d'autres partenaires (Centre national de la recherche scientifique, Conférence des doyens de Facultés de médecine), ainsi qu'à d'autres intervenants et personnalités médicales ou scientifiques.

B - UNE ARCHITECTURE EN RESEAU

Le R.N.S.P. est une structure souple, à « géométrie variable », susceptible de s'adapter au multipartenariat qu'impliquent ses missions et les programmes qu'il développe progressivement. Il est composé actuellement :

- D'un **centre de coordination**, situé à Saint-Maurice, constitué d'une équipe permanente d'épidémiologistes mis à disposition par les partenaires du G.I.P. et mobilisables à tout moment, notamment en cas d'urgence épidémiologique ; d'un système d'information et de communication informatisé reliant les

acteurs et les partenaires du réseau. Ce système repose, pour le moment, sur le Réseau national télématique des maladies transmissibles (R.N.T.M.T.), développé depuis 1984 dans l'unité 263 de l'I.N.S.E.R.M. ; d'une base d'informations épidémiologiques, en cours d'élaboration, au service des responsables des actions de santé, de leurs organismes de conseil technique et des praticiens de santé publique.

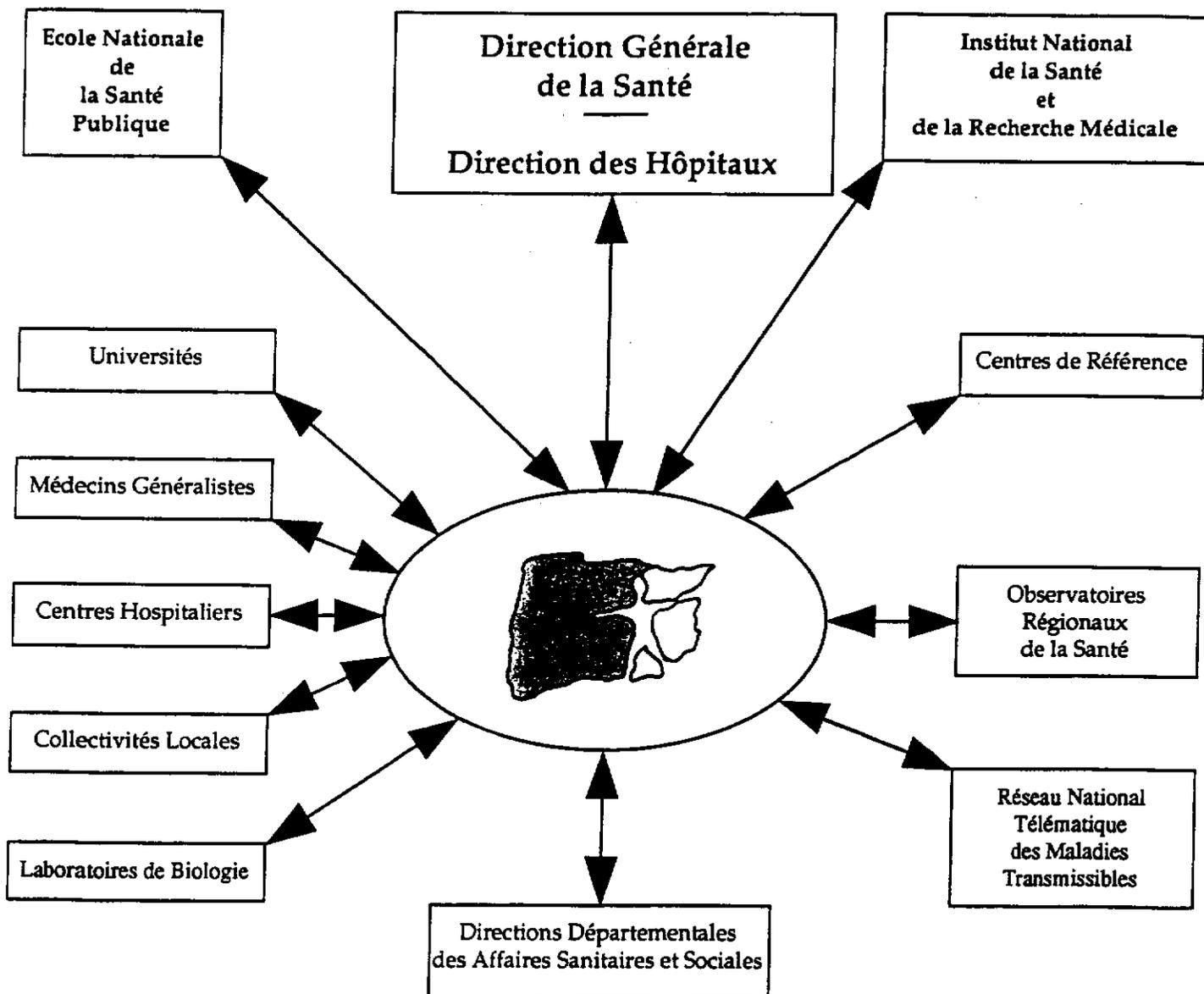
- Du **réseau des professionnels** de santé des services déconcentrés du Ministère de la santé (médecins-inspecteurs de santé publique, ingénieurs du génie sanitaire, techniciens, ...). Ces acteurs, qui assurent sur le terrain les missions de surveillance et d'intervention, peuvent à tout moment saisir le centre de Saint-Maurice pour un conseil technique, une expertise, un appui sur le terrain à l'investigation d'une épidémie.
- De **réseaux de correspondants** constitués par des organismes divers (réseaux de médecins généralistes, observatoires régionaux de la Santé, réseaux universitaires, centres nationaux de référence, réseaux de laboratoires publics ou privés, services de santé des collectivités territoriales), qui apportent une expertise scientifique et/ou gèrent une base d'informations épidémiologiques dans les domaines de compétence du R.N.S.P.

Les modalités institutionnelles et opératoires nécessaires à un fonctionnement cohérent et efficace de ces partenariats sont en cours d'élaboration.

C'est ainsi que des antennes régionales du R.N.S.P. se mettent en place. Ces antennes sont destinées à faciliter la coordination et le soutien technique des activités de surveillance et d'intervention au niveau régional.

LE RESEAU NATIONAL DE SANTE PUBLIQUE

Une Architecture en Réseau



**Pour Coordonner, Animer et Renforcer
l'Epidémiologie d'Intervention.**

III - PROGRAMME D'ACTIVITE

Le R.N.S.P. a développé une capacité opérationnelle de détection, d'investigation, et de contrôle des phénomènes épidémiques.

Dans le domaine de la surveillance des maladies infectieuses, le R.N.S.P. est responsable notamment :

- De la surveillance nationale du S.I.D.A. et de l'infection à V.I.H. ainsi que des maladies sexuellement transmissibles,
- De la surveillance de certaines maladies à prévention vaccinale (grippe, rougeole, oreillons, rubéole, varicelle, hépatites virales, coqueluche...). Cette activité est réalisée en partenariat avec le R.N.T.M.T. et les centres nationaux de référence concernés,
- De la coordination d'enquêtes nationales sur la tuberculose, l'hépatite C, destinées à

compléter les informations issues des systèmes de surveillance en place.

Le R.N.S.P. conduit par ailleurs, une évaluation globale de la politique de surveillance des maladies infectieuses en France, en vue de son adaptation à la situation épidémiologique actuelle de ces maladies.

Dans le domaine « environnement et santé », le R.N.S.P. a engagé un recensement du potentiel d'expertise français et une évaluation des besoins, ainsi qu'une réflexion de fond concernant la promotion de la logique sanitaire dans les décisions prises dans ce secteur.

Certains thèmes d'applications tels que la pollution atmosphérique et les expositions aux métaux lourds (saturnisme...) ont été choisis parmi les priorités du R.N.S.P.

IV - LES ENJEUX DE LA CREATION DU R.N.S.P.

La mise en place du R.N.S.P. témoigne donc de la volonté politique de doter notre système de santé publique d'un dispositif performant d'information sanitaire, nécessaire à l'élaboration, l'évaluation et l'adaptation de toute politique de santé.

Cependant, pour être efficace, ce dispositif devra s'accompagner de la reconnaissance de

l'épidémiologie d'intervention, en tant que pratique professionnelle, et donc la valorisation des professionnels, spécialistes ou non, concernés par cette pratique.

Il devra par ailleurs, s'intégrer dans une réforme de l'ensemble du processus de décision en santé publique.

REFERENCES

- Arrêté du 17 juin 1992 portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Réseau National de Santé Publique ». J.O. 18 juin 1992, 7963.
- Circulaire DGS/VS/93 n° 55 du 25 août 1993, concernant les relations de l'Administration avec le Réseau National de Santé Publique. Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire, 1993, 36, 167-168.

